

Accusé de réception en préfecture
054-245400601-20220224-11-DE
Date de télétransmission : 04/03/2022
Date de réception préfecture : 04/03/2022

République Française

Meurthe-et-Moselle

Nombre de Membres

Membres en exercice	Présents	Votants
45	37	37 + 5 pouvoirs

Date de convocation

17 février 2022

DELIBERATION

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU BASSIN DE POMPEY

SEANCE DU 24 février 2022

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-quatre février à vingt heures trente, le Conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Conseil communautaire dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Laurent TROGRIC, Président.

Présents : Laetitia ASCHBACHER, Pascal BARTOSIK, Thierry BECKER, Odile BEGORRE-MAIRE, David BLASIUS, Béatrice BOCHNAK, Magali CLEMENT-DILLMANN, Valentin DETHOU, Sébastien DOSE, Sylvie GAMEL, Céline GEOFFROY, Denise GERARDIN, Denis GODEFROY, William GRAFF, Dominique GRANDIEU, Catherine GUENSER, Michel JACQUES, Pierre JULIEN, Chantal KIPPER, Antony KUHN, Patrice LEBOEUF, Ludovic LEGGERI, Martine LEPIANKO, Catherine LEPRUN, Denis MACHADO, Francis MAUGRAS, Jean-Jacques MAXANT, Gilles MULLET, Jocelyne PANO, Chantal PELLENZ, Jeanne PHILIPPOT, Sébastien POINT, Philippe POTDEVIN, Odile SCHMITT, Laurent TROGRIC, Dominique VOINSON, Rémi WAGNER.

Absents excusés : Pascal BECK, Yves LEICKNER, Alain SOLDNER.

Représentés : Catherine LESAINE par Jean-Jacques MAXANT, Patrick MEDART par Odile BEGORRE-MAIRE, François ROUGIEUX par Sébastien DOSE, Carole SALEUR par Ludovic LEGGERI, Bernard VERGANCE par Valentin DETHOU.

Monsieur Valentin DETHOU a été nommé secrétaire de séance.

Objet : Marché Public Global de Performance (MPGP) relatif à l'éclairage public : autorisation de signer

N° de délibération : 11

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
37	42	42	0	0	0

Rapporteur : M. MAXANT

Par délibération du 27 février 2020, le Conseil de Communauté a décidé de lancer un marché de performance énergétique relatif à l'éclairage public d'une durée de 9 ans, avec une variante de 12 ans.

Après une phase assez longue de mise au point du dossier de consultation avec l'appui d'un assistant à maître d'ouvrage, le marché (intitulé « *Marché Public Global de Performance associant la modernisation, la rénovation, l'exploitation, la maintenance et la gestion des installations d'éclairage public et des installations connexes des Communes de la Communauté de Communes du Bassin de Pompey* ») a été lancé le 27 novembre 2020 selon la procédure de dialogue compétitif dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur.

Les prestations à réaliser au titre de ce marché sont les suivantes :

Au titre de la tranche ferme :

- G0 : Gestion administrative du marché
- G1 : Gestion administrative de l'énergie
- G2 : Gestion – Entretien - Maintenance à garantie de résultats

Programme : Gestion des Sinistres-Vandalisme (interventions et travaux faisant suite à des événements tels qu'accidents, vandalisme, intempéries etc.)

- G3 Programmé : Gestion de l'évolution du patrimoine
- G4 : Travaux d'amélioration/rénovation du patrimoine (à réaliser durant les 48 premiers mois du marché)
- G6 : Développement durable et engagement social

Au titre de tranches optionnelles :

- TO N°1 : Gestion des illuminations festives (hors fourniture) (G5)
- TO N°2 : Mises en Valeur d'ouvrages d'art (G4-MeV)
- TO N°3 : Smart Lighting (G7) ou « éclairage intelligent »
- TO N°4 : Smart Energy Bâtiments (G8)

A l'issue de la première étape de sélection des candidatures, les trois candidats admis à participer au dialogue et à remettre une offre ont été les suivants :

- INEO Réseaux Est (nom commercial : ENGIE SOLUTIONS)
- Groupement COGELUM Ile de France / CITEOS NANCY – SDEL LUMIERE / VINCI ENERGIE France
- CITELUM

Une commission d'audition a été spécifiquement constituée pour suivre la procédure et mener les auditions avec les candidats sélectionnés. Sa composition était la suivante : Monsieur le Président du Bassin de Pompey, Madame la Vice-Présidente déléguée aux innovations territoriale et environnementale, aux transitions et mutations, Monsieur le Vice-Président délégué à l'espace public et à l'aménagement durable et Monsieur le Vice-Président délégué au territoire connecté et aux usages numériques.

Le dossier de consultation a été mis en ligne le 12 février 2021, pour une remise des offres initiales le 9 avril 2021 au plus tard. La phase de dialogue compétitif s'est matérialisée par l'organisation de deux réunions d'audition des candidats tenues le 11 mai 2021 puis le 15 juin 2021, dans de strictes conditions d'égalité de traitement.

Avant chacune des auditions, une série de questions a été transmise à chaque candidat, ainsi qu'un cadrage final communiqué le 29 juin 2021 afin de permettre aux candidats de déposer leur meilleure offre finale, avant le 10 septembre 2021.

Ces offres ont été analysées avec l'aide d'un assistant à maître d'ouvrage spécialisé en référence aux critères et sous-critères figurant au règlement de la consultation. A l'issue de cette analyse, présentée dans un premier temps à la Commission d'audition, la Commission d'appels d'offres, réunie le 30 novembre 2021, a décidé d'attribuer le marché à l'entreprise CITELUM, pour son offre variante (12 ans) apparaissant comme l'offre économiquement la plus avantageuse.

Par courrier du 13 décembre 2021, l'entreprise CITELUM a été invitée à fournir l'ensemble de ses attestations à jour (d'assurances, de régularité fiscale, Urssaf...), ce qu'elle a fait dans le délai imparti.

Le montant total du marché (tranche ferme + tranches optionnelles) s'établit à 8 853 483,34 € HT (10 624 180,01 € TTC), décomposé somme suit :

- 7 125 255,22 € HT (soit 8 550 306,26 € TTC) pour la tranche ferme (*dont 4 635 365,12 € HT pour les travaux d'amélioration/rénovation du patrimoine à réaliser les 4 premières années*)
- 379 689,08 € HT pour la gestion des illuminations festives (hors fourniture)
- 869 424,30 € HT pour les mises en Valeur d'ouvrages d'art
- 379 371,34 € HT pour la « Smart Lighting »
- 99 743,40 € HT pour la « Smart Energy Bâtiments »

Il est précisé que ce montant est dans la fourchette de montant annoncé à titre prévisionnel au Conseil Communautaire le 27 février 2020 (entre 8 M€ et 14 M€ maximum avec les tranches optionnelles).

Une réunion de mise au point, sans incidence financière, a été tenue en janvier 2022. Dans le cadre son offre, prévoyant notamment le remplacement de 5 800 points lumineux les 4 premières années, CITELUM s'engage à réaliser à partir de la 5^{ème} année **une économie d'énergie annuelle de 84,28 %** sur le parc d'éclairage public (par comparaison à une référence correspondant à la consommation annuelle actuelle). Cela représentera alors une économie de dépenses énergétiques estimée à près de 480 k€/an, ce montant étant purement indicatif car très dépendant de l'évolution du tarif de l'électricité.

Une subvention de l'Etat de 858 330 € au titre de la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) a été obtenue (arrêté préfectoral du 12 mai 2021), basée sur un montant de dépense subventionnable retenu de 2 861 100 € HT.

La réalisation des investissements prévus dans le cadre de ce marché donnera en outre lieu à versement par le SDE 54 (Syndicat Départemental d'Electricité de Meurthe-et-Moselle) de sommes non négligeables au titre de la redevance R2 (montants non connus à ce jour car dépendants de l'évolution prochaine du dispositif). Elle permettra également de bénéficier d'une recette non négligeable au titre du dispositif des certificats d'économies d'énergie (CEE), évaluée à plus de 300 000 €.

Sur ces bases, il est demandé au Conseil de Communauté d'autoriser le Président à signer le marché correspondant.

Je vous laisse le soin d'en délibérer.

Délibération

- Vu le rapport soumis à son examen,
- Après attribution par la Commission d'appels d'offres du 30/11/2021 et mise au point du marché,
- Après avis favorable du bureau communautaire,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,

AUTORISE Monsieur le Président à signer le Marché Public Global de Performance associant la modernisation, la rénovation, l'exploitation, la maintenance et la gestion des installations d'éclairage public et des installations connexes des communes de la Communauté de Communes du Bassin de Pompey.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme
Le président,



Laurent TROGRILIC